RAPPORT

Incident grave survenu le 13 octobre 2008 à l'avion immatriculé N164JP

Evénement :	tentative d'atterrissage sur une piste fermée, interruption de la finale, déroutement.
Cause identifiée :	absence de consultation des NOTAM avant le décollage due à la routine.

Conséquences et dommages :	aucun.
Aéronef :	avion Beech 58 « Baron ».
Date et heure :	lundi 13 octobre 2008 à 10 h 45.
Exploitant :	privé.
Lieu :	AD Saint-François (971).
Nature du vol :	voyage.
Personne à bord :	pilote.
Titres et expérience :	pilote, 65 ans, PPL (A) de 1981, environ 2 500 heures de vol.
Conditions météorologiques :	estimées sur le site de l'incident : vent 100° / 15 kt, CAVOK, température 29 °C, QNH 1010 hPa.

CIRCONSTANCES

Vers 9 h 15, le pilote décolle de l'aérodrome de Saint-Martin (971) avec un passager à destination de Pointe-à-Pitre Le Raizet (971). Vers 10 h 30, il redécolle seul en direction de l'aérodrome de Saint-François où l'avion est basé. Il explique qu'il annonce son arrivée sur la fréquence d'auto-information. Durant l'intégration, il remarque un tracteur et plusieurs personnes sur le côté de la piste. En finale, à une hauteur d'environ 300 pieds, il constate que les personnes ne se déplacent pas. Il décide d'interrompre l'approche et se déroute vers le Raizet.

Le pilote précise que la présence du personnel au sol ne l'a pas surpris car des travaux sont régulièrement effectués et le personnel se met habituellement en sécurité à l'arrivée des avions.

Plusieurs personnes au sol écoutaient la fréquence. Elles indiquent qu'elles n'ont entendu aucune communication.

Un NOTAM avait été émis le 8 octobre pour signaler la fermeture de la piste entre 7 h 00 et 14 h 00 le 13 octobre. Le pilote n'avait pas consulté les NOTAM en préparant son vol. Il précise qu'il ne les consulte jamais car les contrôleurs signalent habituellement aux pilotes les restrictions concernant les aérodromes voisins.

Evènement similaire :

Une semaine plus tard, le lundi 20 octobre 2008, un Piper PA 28 en provenance du Raizet a atterri sur la piste fermée de l'aérodrome de La Désirade (971). Un NOTAM avait été émis ; le pilote ne l'avait pas consulté. Ce dernier explique qu'il a perdu l'habitude de vérifier les NOTAM car ces renseignements sont habituellement fournis par les contrôleurs du Raizet.